

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD
(SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 03 JUIN 2019

DL19018	ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DU SITOM SUD GARD.
---------	--

Etaient présents :

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevielle,
M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,

Secrétaires :

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,
Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnau-Valence,
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres, M. Jean-Michel AZEMA, Adjoint au Maire de Fourques suppléant de M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Marc GIBERT, Maire de Dions suppléant de M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Françoise TURRIBIO Conseillère Municipale en Mairie d'Aubord suppléante de Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

Etaient absents excusés :

Vice-Présidents :

M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

M. Alain BARBUSSE, C.C. Pays de Sommières, Adjoint au Maire de Parignargues,

M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre

d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d' Aimargues, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d' Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d' Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, Mme Andrée ROUX, C.A d' Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d' Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d' Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

Pouvoirs donnés :

André NAFRAICHEUR à Aimé BARACHINI
Bernard ANGELRAS à Frédéric PASTOR
Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET à Marc TAULELLE
Richard TIBERINO à Claude DE GIRARDI
Maud CHELVI SENDIN à Monique BOISSIERE
Michel BAZIN à Marie-Reine DELBOS
Julien PLANTIER à Laurent BURGOA
Jean-Jacques GRANAT à Lionel HEBRARD

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

CONSIDERANT la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel du SITOM Sud Gard précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et autorisations d'absence, mais également d'application de mesures en matière d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de la collectivité,

VU les avis du Comité Technique en date du 21 mars et du 19 avril 2019,

VU l'avis du Bureau en date du 27 mai 2019,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le règlement intérieur du personnel du SITOM Sud Gard dont le texte est joint à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : De dire que ce règlement intérieur annule tous les autres règlements antérieurs ;

ARTICLE 3 : De transmettre ce règlement à tout agent employé au SITOM Sud Gard ;

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29 + 8 pouvoirs

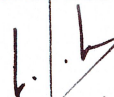
Pour : 28

Abstention : 1 (Mme Sylvette FAYET)

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du SITOM SUD GARD



Hervé GIELY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190603-DL19018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

